

RÈGLEMENT DU PROGRAMME PARTENARIAL

« Cabinet dentaire ami des enfants – Prévention de la carie chez les plus jeunes »

1. INTRODUCTION

Conscients des défis liés au travail avec les jeunes patients, nous lançons une nouvelle édition de notre programme partenariat « Cabinet dentaire ami des enfants – Prévention de la carie chez les plus jeunes ».

Son objectif est non seulement de promouvoir le scellement dentaire comme méthode de prévention efficace, mais aussi de mettre en valeur les cabinets qui, avec empathie, patience et bienveillance, savent créer des expériences positives pour les enfants et leurs parents.

Nous savons combien la première visite chez le dentiste est déterminante : elle influence bien souvent la manière dont chacun vivra sa relation avec les soins bucco-dentaires tout au long de sa vie.

2. OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le programme vise à :

- a) Promouvoir une image positive du dentiste auprès des enfants et de leurs parents,
- b) Encourager l'utilisation du scellement dentaire comme méthode efficace de prévention de la carie,
- c) Faciliter l'accès aux connaissances en psychologie de l'enfant ainsi qu'aux méthodes de prise en charge des jeunes patients, y compris ceux présentant des besoins spécifiques.

3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

3.1. Ce programme repose sur une approche partenariale et s'adresse aux cabinets dentaires implantés en France, exerçant sous forme d'une entité enregistrée et disposant d'un numéro de TVA.

3.2. L'organisateur du programme est :

ARKONA Laboratorium Farmakologii Stomatologicznej Grzegorz Kalbarczyk,
Nasutów 99C, 21-025 Niemce, Polska TVA EU: 9460009496, REGON: 430478444.

3.3. Un seul représentant peut être désigné par cabinet dentaire.

3.4. Conditions d'adhésion au programme :

- Inscription du cabinet (via le formulaire disponible sur le site <https://scellement-dentaire.fr/>, ou en contactant notre représentant régional par e-mail.
- Justificatif d'achat des scellants dentaires Flow-Color d'Arkona permettant la réalisation de scellement dentaire coloré.

3.5. Le participant peut bénéficier en permanence du soutien scientifique ainsi que de supports éducatifs et promotionnels fournis par l'Organisateur (dépliants informatifs, affiches, autocollants, blocs-notes).

3.6. Le cabinet dentaire sera inscrit sur le site scellement-dentaire.fr dans la section « Liste des Cabinets Amis des Enfants ». En cas de refus, merci de nous informer par e-mail ou auprès de votre représentant.

3.7. Le participant peut se retirer du programme à tout moment en envoyant une déclaration par e-

mail (Annexe n°1) et en retournant le certificat de participation au programme.

4. AVANTAGES DE LA PARTICIPATION AU PROGRAMME

4.1. Les participants reçoivent :

- Des supports de formation au format PDF (par exemple : communication avec l'enfant au cabinet dentaire, adaptation du jeune patient),
- Un kit de supports éducatifs et promotionnels,
- Un certificat de participation,
- La présence du cabinet dentaire sur le site <https://scellement-dentaire.fr/>,
- Un accès permanent à la newsletter d'Arkona contenant des actualités et des conseils pratiques.

4.2. Le kit de démarrage comprend :

- Un certificat de participation au programme pour le cabinet dentaire,
- 30 dépliants informatifs « Ce qu'il faut savoir sur le scellement dentaire »
- 30 autocollants,
- 30 jouets tubes sensoriels

• 1 autocollant adhésifs pour vitres « Cabinet dentaire ami des enfants »

4.3. Le kit partenaire « Scellement – poursuite de la coopération » comprend :

- 30 brochures « Ce qu'il faut savoir sur le scellement »,
- 30 autocollants,
- 30 jouets tubes sensoriels

5. MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DE LIVRAISON

5.1. L'inscription se fait via le formulaire disponible sur le site <https://scellement-dentaire.fr/>

5.2. La confirmation de participation sera envoyée par e-mail. En l'absence de confirmation dans un délai de 7 jours, merci de contacter l'Organisateur.

5.3. Le kit de démarrage est livré gratuitement par coursier ou par un représentant d'Arkona.

5.4. Le cabinet dentaire peut commander le kit partenaire après avoir rempli les conditions suivantes : participation active et achat de produits Arkona pour un montant minimum de 85 EUR (valable pour le marché français – possible après une première commande).

6. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

6.1. Le responsable du traitement des données personnelles est ARKONA Laboratorium Farmakologii Stomatologicznej Grzegorz Kalbarczyk

6.2. Les données sont traitées conformément à l'article 6, paragraphe 1, points a), b) et c) du RGPD.

6.3. Adresse mail du Délégué à la Protection des Données : polityka.prywatnosci@arkonadent.com

6.4. Le participant consent au traitement des données suivantes : prénom, nom, téléphone, e-mail, adresse du cabinet dentaire – exclusivement dans le cadre de l'exécution du programme.

7. DISPOSITIONS FINALES

- 7.1. L'Organisateur se réserve le droit de modifier les conditions du programme ou d'y mettre fin.
- 7.2. Pour toute situation non prévue par le présent règlement, la décision revient à l'Organisateur.
- 7.3. Toute modification du règlement sera communiquée par e-mail.
- 7.4. Le règlement est disponible sur le site arkonadent.com ainsi qu'au siège de l'Organisateur.
- 7.5. L'adhésion au programme implique l'acceptation du règlement.
- 7.6. La participation au programme est entièrement volontaire.

Déclaration de désistement du programme « Cabinet dentaire ami des enfants »

Je soussigné(e),

déclare par la présente ma décision de me retirer du programme « Cabinet dentaire ami des enfants ».

Je vous prie de supprimer mon cabinet de la liste des cabinets participants publiée sur le site internet de <https://scellement-dentaire.fr/>

Je retourne par la même occasion l'autocollant adhésif ainsi que le certificat de participation au programme à l'adresse de l'entreprise Arkona, Nasutów 99 C, 21-025 Niemce, Pologne.

Nom et prénom :

Nom du cabinet :

Le :

Signature :